**7405**

**Proposition de modification du Règlement**

**de la Chambre des Députés relative à la composition du Bureau et à la déclaration de politique générale sur l’état de la nation**

La présente proposition modifie le Règlement de la Chambre des Députés sur deux points différents.

L’article I a pour but de permettre à la Chambre de désigner deux membres du Bureau supplémentaires.

L’article II de la présente proposition de modification est relatif au débat sur l’état de la nation. L’article 99 du Règlement actuellement en vigueur prévoit que ce débat doit avoir lieu au cours du premier semestre de l’année. Mais il se peut qu’il soit souhaitable de reporter le débat sur l’état de la nation à une échéance ultérieure que celle actuellement prévue. La commission estime donc que la Conférence des Présidents, dont la compétence centrale est de piloter les travaux de la Chambre, doit pouvoir fixer une date différente.